

Avis relatif au jeu à aléa immédiat en ligne dénommé « Happy Dés »

Le jeu « Happy Dés » de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne sera arrêté en principe dans la journée du 17 novembre 2020.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt du jeu « Happy Dés » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visé à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne disponible sur le site www.fdj.fr.

L'annexe relative au jeu dénommée « Happy Dés » du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne fait le 28 octobre 2015, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2020, est résiliée à compter du 16 février 2021.

Fait le 9 novembre 2020

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI